

DÉCLARATION LIMINAIRE

Cette CAPN doit examiner la titularisation de contractuel.e.s en situation de handicap dans le corps des contrôleur.e.s des Finances Publiques

La CGT Finances Publiques rappelle son attachement aux concours. La CGT Finances Publiques désapprouve le recrutement par voie contractuelle qui porte atteinte à l'égalité d'accès des personnels en situation de handicap à la fonction publique. Ce recrutement peut conduire l'administration à choisir ces personnels au profil, en fonction du handicap ou en fonction du poste de travail. Elle tente par ce biais de se soustraire à ses obligations d'adapter à chaque situation de handicap le poste de travail.

La CGT Finances Publiques revendique la plus grande objectivité, transparence et égalité des chances dans le recrutement par :

- Une véritable politique d'intégration sans se contenter des 6 % prévus par la loi ;
- ▶ Une redéfinition des modalités de recrutement par les voies suivantes :
- L'aménagement des conditions d'accès et de passage des concours de droit commun ;
- Un examen ou concours réservé aux travailleurs en situation de handicap ;
- Un statut de fonctionnaire stagiaire dès leur recrutement ;
- Une règle de priorité d'affectation absolue qui concilie l'accès au domicile et à tous les centres de soins, y compris en surnombre.

La CGT Finances Publiques revendique que la CAP qui statue sur la titularisation des personnels en situation de handicap, dispose de toutes les informations nécessaires à l'examen de la titularisation.

En cas de proposition de non titularisation de la part de l'administration, le CHSCT, le CDAS et le médecin de prévention doivent donner un avis sur les conditions d'exercice du stage et sur la prise en compte effective ou non du handicap du ou de la stagiaire.

La CGT Finances Publiques exige l'abandon du stage probatoire pour tous les publics et en particulier pour les contractuel.e.s en situation de handicap, qui ne répond pas aux difficultés rencontrées par ces agent.e.s lors de la formation initiale.

Les agent.e.s en situation de handicap doivent bénéficier de leur entrée à la DGFIP, en passant par la formation initiale et continue, et tout au long de leur carrière, de tous les aménagements nécessaires à la compensation de leur handicap.

Cela passe par la prise en compte du handicap en formation initiale et continue en cours de carrière :

- ▶ Un renforcement du suivi et de l'adaptation dans les établissements de formation ;
- ▶ Une vraie politique de formation professionnelle en favorisant leur participation aux stages de formation continue, aux concours et leur préparation ;
- ▶ La garantie d'accès à la promotion interne ;
- ▶ Le renforcement des aménagements des scolarités tenant compte des difficultés liées au rythme des formations initiales ;
- ▶ Un accompagnement personnalisé sous forme de tutorat pour faciliter l'intégration dans les services ;
- ▶ La mise en place de dispositifs facilitant les déplacements pour la formation initiale et continue ;
- ▶ L'aménagement du poste de travail et des locaux.

La situation de l'emploi dans une société de plus en plus déshumanisée, exacerbe les difficultés et nuit à la bonne intégration de ces collègues. Il nous semble donc urgent de rappeler aux directions locales les dispositions particulières à respecter dans le suivi du parcours professionnel de ces agent.e.s.

Pour les agent.e.s de la DGFIP, les planètes s'alignent de manière inquiétante.

Le projet gouvernemental de retraite par points conduira à la disparition du code des pensions. Ce nouveau système s'inscrit dans un projet de société ultra libérale et met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable de la retraite. Comme toujours, les agent.e.s de la fonction publique seront aussi les grands perdant.e.s de la réforme. La CGT Finances Publiques défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants, et en particulier du code des pensions civiles et militaires.

Par ailleurs, la transformation de l'assurance chômage et de l'accompagnement des privé.e.s d'emploi va impacter plus de 40 % des demandeurs. En effet, les nouvelles règles de l'Unédic qui vont s'appliquer par étapes à compter du 01/11/2019 vont avoir plusieurs conséquences notamment :

- ▶ Sur la réduction de la durée de l'indemnisation ;
- ▶ La baisse du montant des allocations ;
- ▶ L'impossibilité d'entrer dans le régime avec le durcissement des conditions d'accès.

La CGT dénonce une réforme qui va porter gravement atteinte aux ressources des privé.e.s d'emploi.

La prétendue « transformation » de la fonction publique est une remise en cause totale de la conception française de la fonction publique de carrière. Le service public à la sauce Macron est conçu pour générer des « économies durables et structurelles » et dans le même temps, dégager de nouvelles sources de profits pour le capital. L'utilisation de contractuel.e.s favorisera la paupérisation des fonctionnaires. La fermeture et le regroupement d'innombrables services publics correspondent à la mise en place d'un réseau France Services : des maisons fourre-tout, minimalistes, regroupant des missions des trois versants de la fonction publique, de pôle emploi, des CAF,...

Pour la CGT Finances Publiques, un service public moderne et universel doit être élaboré à partir des besoins sociaux, et non pas être ajusté en fonction de choix budgétaires.

La destruction de la DGFIP est « en marche ». Après les annonces,

encore incomplètes, sur la déconcentration de proximité, l'externalisation du paiement des impôts et autre créances de la DGFIP dans les bureaux de tabac en est le symbole ultime. Par ailleurs, le transfert annoncé des missions fiscales et de recouvrement de la Douane vers la DGFIP n'est une bonne nouvelle pour aucune des deux directions. Les grands perdants seront encore une fois l'emploi, la technicité des missions concernées et la qualité du service public.

Dans le même temps, la Direction Générale, toujours volontaire pour décrocher la médaille du mérite applique avec zèle la loi de transformation de la Fonction Publique. Elle supprime les commissions administratives paritaires (CAP), seuls lieux où les collègues peuvent faire entendre leurs droits, leur voix et leurs revendications, dans un cadre collectif garantissant une équité de traitement sur tout le territoire.

Lundi 16 septembre, plus d'un agent sur trois était en grève à l'appel de l'intersyndicale, Solidaires, CGT, F.O.-DGFIP et CFDT-CFTC.

Le taux national de 36 % recouvre des situations de mobilisations diverses. Ainsi dans plus d'un tiers des départements, le pourcentage de grévistes avoisine, ou dépasse, les 50% avec des pointes au-dessus de 60, voire 70%.

Des départements ont reconduit la grève sur la base des décisions des assemblées générales. Les actions continuent de se multiplier partout sur le territoire en direction des élus locaux qui se mobilisent fortement à nos côtés, de la population et de la presse locale. Jamais la couverture médiatique n'a été aussi importante.

Pourtant, la Direction Générale et certaines directions territoriales ne reculent devant aucune tentative d'intimidations, menaces de sanction, chasse aux banderoles...

La CGT Finances Publiques s'oppose à la nouvelle organisation territoriale des services, à la disparition du numéraire à la DGFIP, à la substitution des accueils de proximité au profit de l'accueil sur rendez-vous, aux fermetures programmées des trésoreries, à l'industrialisation des tâches dans des usines fiscales, au transfert de tous les pouvoirs à des directeurs locaux omnipotents, et bien sûr et avant tout aux suppressions d'emplois à la DGFIP.



LA CGT FINANCES PUBLIQUES EXIGE LE RETRAIT du plan Darmanin et appelle tous les personnels, quel que soit leur grade, quelle que soit leur affectation à maintenir la pression et à amplifier la mobilisation par tous les moyens décidés collectivement y compris en rejoignant les départements en grève reconductible !



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 -
☎ : 01.48.70.71.63 📧 : @cgt.finpnb (Syndicat National cgt finances publiques) 📧 : @cgt_finpnb (CGTFinancesPubliques)

